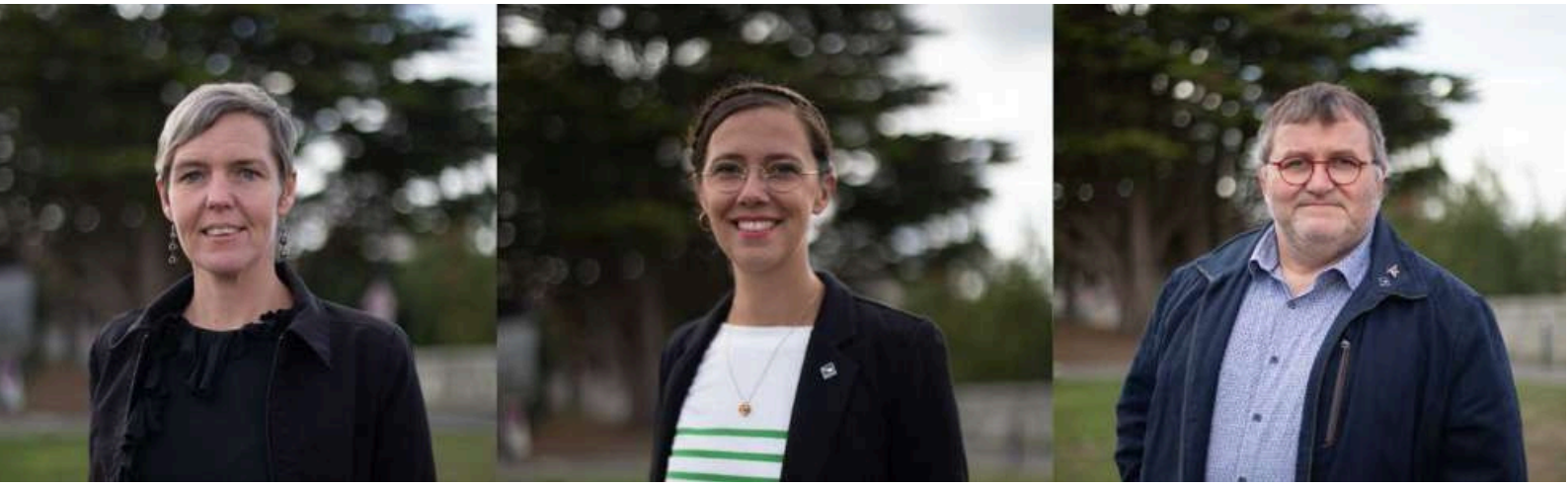
LE SERVICE APRÈS VOTE

Session plénière du Conseil régional de Bretagne des 25, 26 et 27 Juin 2025



Discours de politique générale

Face à un monde plus que jamais violent et incertain, nous ne pouvons nous résigner. Claire Desmares l'a rappelé avec force : il faut nourrir l'espoir depuis notre territoire. **Ici, en Bretagne peut naître la résistance**.

Inutile de compter sur notre gouvernement, trop occupé au démantèlement de nos acquis environnementaux depuis ce début d'année. Face à ce renoncement qui marque **le triomphe des intérêts particuliers sur l'intérêt général**, la Région Bretagne doit tenir bon et investir dans les alternatives.

Lutter ici, c'est aussi prendre nos responsabilités au regard du contexte international. Là encore, nous devons agir. **« *Penser que nous ne pouvons rien y faire serait nier qu'à notre échelle nous contribuons aussi au désordre* ».** Le choix cornélien quant à l'approvisionnement de la centrale à gaz de Landivisiau illustre notre responsabilité : devons-nous acheter du gaz Russe et financer leur guerre illégitime en Ukraine, ou acheter du gaz de schiste américain et financer les frappes sur l'Iran ?

Les décisions prises sur notre territoire ne sont pas neutres et leurs répercussions sont mondiales. Dire que cela nous dépasse est une forme de **déresponsabilisation coupable**. En Bretagne, nous devons incarner une autre voie, celle de la responsabilité, de la solidarité, de l'espoir, et appeler, sans détour, à un sursaut collectif.

Les Écologistes de Bretagne

Claire Desmares : claire.desmares@bretagne.bzh
Loïc Le Hir : loic.le-hir@bretagne.bzh
Julie Dupuy : julie.dupuy@bretagne.bzh

Vote : CONTRE

STRATÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE

Faisant fi des enjeux climatiques, l'exécutif donne la priorité aux enjeux socio-économiques dans sa stratégie aéroportuaire régionale. Derrière un greenwashing à peine déguisé, l'exécutif manque de s'attaquer à la source principale de pollution : l'avion.



Alors que les scénarios de trajectoire énergétique envisagés par la Région Bretagne proposent de réduire le nombre de passager·ères aériens, la stratégie aéroportuaire présentée prône, elle, plus de trafic et plus de passager·ères. Des contradictions qui témoignent du manque de sérieux de l'exécutif sur un sujet pourtant capital.

Et quand l'exécutif s'intéresse à la pollution de l'avion, il invisibilise les ¾ des impacts de l'aérien sur le climat, négligeant les effets "hors CO2" de l'avion. Le CESER s'est aussi interrogé sur l'absence de mention des traînées de condensation, à l'impact pourtant majeur sur l'environnement.

« Et l'avion vert alors ? ». Il n'est pas près de décoller : aucun carburant alternatif n'est opérationnel. Pire, ils concurrencent nos ressources énergétiques et alimentaires.

Pour que l'aérien participe activement à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, la technologie ne suffira pas. Une seule réponse : la sobriété, soit la réduction du trafic aérien et des aérodromes en Bretagne, actuellement au nombre de 21.

Vote : POUR

VERSEMENT MOBILITÉS RÉGIONAL ET RURAL

Afin de financer les infrastructures et réseaux de transports en commun, la Région Bretagne va appliquer aux employeurs de plus de 11 salarié·es une nouvelle taxe : le versement mobilités régional et rural (VMRR). Loïc Le Hir a exprimé notre soutien à cette taxe qui constitue **une première opportunité de financement pour les mobilités collectives**.

Bien que le VMRR apporterait la somme conséquente de 40M d'euros, Loïc Le Hir a rappelé qu'elle serait **largement insuffisante au regard du mur d'investissements à réaliser**. « *Rien que pour répondre à nos objectifs de trafic TER, il nous faudrait acquérir entre 70 et 80 rames d'ici 15 ans. A 16-20 millions la rame, le compte n'y est pas* ».

Face à ces besoins, **le choix des critères modulant cette taxe interroge**. Alors que les médias rapportent que **l'exécutif aurait plié sous la pression des lobbys économiques**, Loïc Le Hir a appelé à ne pas céder. Il a notamment souligné que les entreprises elles-mêmes bénéficieraient de cette taxe, tant pour le transport de marchandise que de passager·ères, dans un contexte où la mobilité constitue un frein au recrutement.

Question orale :

« CLARIFIER LA POSITION DE LA RÉGION BRETAGNE AU SEIN DU PARC NATUREL MARIN D'IROISE À L'ÉGARD DES AUTORISATIONS D'EXTENSION DE PORCHERIES EN BAIE DE DOUARNENEZ »

875 tonnes. C'est la quantité d'algues vertes qui a été ramassée en baie de Douarnenez, en seulement trois jours à la mi-juin. Des amas d'algues – dont les conséquences ne sont plus à prouver – qui recouvrent et étouffent ce site remarquable, pourtant connu pour sa biodiversité exceptionnelle et la fragilité de ses écosystèmes.

Cette baie fait partie des huit baies ciblées par le **plan de lutte contre les algues vertes** et se trouve **dans le périmètre du parc naturel marin d'Iroise** (PNMI) qui a pour mission de protéger le milieu et les espèces qui y habitent. Dans cette perspective, le conseil de gestion qui en assure la gouvernance se prononce sur « toute autorisation d'activité susceptible d'altérer le milieu marin ».


MENU

ouest france

Se connecter

« 875 tonnes en trois jours » : les algues vertes refont surface en baie de Douarnenez

Environ 875 tonnes d'algues vertes ont été ramassées dans la baie de Douarnenez (Finistère), en trois jours, à la mi-juin 2025. C'est ce qu'a affirmé Julie Dupuy, du groupe Les Écologistes de Bretagne, lors de la session du conseil régional, ce jeudi 26 juin. L'élue pointe du doigt notamment les « extensions d'élevages porcins ». Arnaud Lécuyer, vice-président à l'agriculture et à l'agroalimentaire, a répondu que « la lutte contre les algues vertes n'était pas terminée ».

Cependant, depuis quelques mois, **le PNMI rend des avis favorables aux demandes d'extensions d'élevage porcin** et des dérogations à l'interdiction d'épandage de déjections de ces élevages à moins de 500 mètres du rivage. Julie Dupuy a rappelé que « *chaque nouvelle extension de porcherie induit plus de lisier, plus d'épandage, une diminution des surfaces en herbes et in fine, plus de nitrate dans les rivières. En somme,* ***un risque de pollution accrue***. »



D'après les comptes-rendus du conseil de gestion dans lequel siège **la Région Bretagne**, **celle-ci se serait prononcée en faveur de ces extensions**. Julie Dupuy a ainsi demandé pourquoi la Région Bretagne continue-t-elle de valider des projets qui vont clairement à l'encontre de ses propres engagements environnementaux ?

Arnaud Lécuyer, vice-président chargé de l'Agriculture, a reconnu que « *la lutte contre les algues vertes n'était pas terminée* ». Si la Région Bretagne n'est pas consultée sur les questions de dérogations d'épandage, elle prend bien part au vote sur les autorisations d'extension, en s'appuyant sur des expertises scientifiques. Toutefois, aucune réponse sur le manque d'approche globale d'évaluation de l'impact des projets soumis à autorisation, pris dans leur ensemble...

RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA MER ET DU LITTORAL

La Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), ça vous dit quelque chose ? Citée dans de nombreux dossiers allant des énergies marines aux feuilles de route halieutiques, la CRML était jusqu'alors présentée comme un « parlement de la mer » par l'exécutif, sans plus de précisions.



A l'initiative de notre groupe, la Région a donc lancé une **mission d'information et d'évaluation** transpartisane chargée d'éclaircir le fonctionnement du CRML. Novateur, ce dispositif s'est révélé être **un précieux outil de démocratie pour évaluer nos politiques publiques**.

Après 4 mois d'auditions et d'analyses, notre conclusion est sans appel : dans sa composition actuelle, la CRML n'est pas un « parlement ». Elle présente des **dysfonctionnements majeurs**, à commencer par **un manque de transparence et un fonctionnement flou, ainsi qu'une gouvernance trop descendante**.

Pour tenter de faire de la CRML un réel espace démocratique au service de la mer et du littoral, notre groupe a formulé plusieurs propositions qui visent, d'une part, à renforcer les liens entre les élu·es du conseil régional et, d'autres part, à faire de la CRML une instance plus forte, plus transparente et plus horizontale. Lors de la présentation du rapport en session, nous avons rappeler que ces recommandations ne doivent pas rester lettre morte ! Affaire à suivre...

Vote : CONTRE

GOUVERNANCE RENOUVELÉE DES PORTS DE PÊCHE

La gouvernance des ports de Bretagne doit être repensée. Contrairement à la méthode adoptée par l'exécutif, le travail devrait commencer par **une évaluation de l'existant et d'une étude prospective** qui sont des socles essentiels à la réflexion collective. Conséquences de ce déficit : le bordereau présenté par la majorité fait l'impasse sur des enjeux majeurs :

- ✗ Rien sur la **biodiversité** et l'état préoccupant des ressources
- ✗ Rien non plus sur l'**élévation du niveau marin et son impact sur le foncier portuaire**
- ✗ Pas de précisions sur la « **transition écologique et énergétique des ports** »
- ✗ Du côté de la pêche, aucun élément concernant une recherche de **valorisation des produits et de leur prix de vente**
- ✗ Rien non plus sur la mise en œuvre d'**espaces de vente directe**

VOEU POUR LA DÉFENSE DE LA PÊCHE ARTISANALE FACE AUX NAVIRES INDUSTRIELS

Lors de cette session, la Région Bretagne avait l'occasion protéger la pêche artisanale face à la concurrence de la pêche industrielle. Cette fois encore, l'exécutif breton n'a pas été au rendez-vous. Pire, visiblement à court d'arguments, Daniel Cueff, le vice-président à la Mer et au Littoral a répondu par des attaques *ad personam*. Retour sur cette séquence bien regrettable.

LA PÊCHE CÔTIÈRE MENACÉE PAR LA PÊCHE INDUSTRIELLE

Nos littoraux constituent à la fois une zone précieuse pour les espèces marines, qui viennent s'y nourrir et s'y reproduire, et une ressource pour les pêcheur·ses côtiers. La préservation de l'intégrité physique et biologique de ces zones est donc **cruciale pour la biodiversité marine et l'avenir de la pêche**.

Or, les écosystèmes côtiers, qui subissent déjà de très nombreuses pressions anthropiques, sont aujourd'hui **menacés par l'activité des navires industriels**. Ayant recours à des techniques de pêche destructrices, les navires de plus de 25 mètres conçus pour opérer au large laissent derrière eux un désert. **Ils concurrencent ainsi directement les pêcheur·ses côtiers qui dépendent exclusivement de la bande côtière**. Pour assurer l'avenir de la pêche et des écosystèmes côtiers, **l'exclusion des navires industriels dans les eaux côtières s'impose**.

DE LA RÉGULATION LOCALE À UNE LÉGISLATION NATIONALE

En Bretagne, les acteurs de la pêche sont déjà engagés dans cette mesure. Le comité des pêches de Bretagne ne délivre pas de licence de pêche dans les eaux côtières aux bateaux de pêche de plus de 25 m. Le comité des pêches de Normandie est également favorable à cette mesure. Alors, pour encadrer cette pratique et éviter tout retour en arrière, dans la lignée de la proposition de loi de Mathilde Ollivier, nous avons présenté **un vœu visant à demander une législation nationale pour interdire les bateaux de pêche de plus de 25 mètres dans la bande des 12 milles nautiques**.



> **« Il ne s'agit pas de fermer la mer, mais de la défendre. De la partager équitablement. De la gérer durablement. »**
>
> **Dimitri Rogoff,** président du comité des pêches de Normandie.

UN EXÉCUTIF RÉGIONAL A COURT D'ARGUMENTS

En réponse à cette proposition, qui fait consensus chez les acteurs de la pêche, Daniel Cueff, vice-président Mer et littoral, a déclaré que notre présidente de groupe, Claire Desmares, nuisait « à la Bretagne » et « à l'écologie ». Face à des propos odieux, Claire Desmares a demandé une suspension de séance. Daniel Cueff a finalement reconnu que les termes employés étaient « déplacés ».

Résultat des courses : **aucun débat sur le fond et un vœu qui tombe à l'eau, tout comme notre ambition de mettre un terme à la concurrence déloyale dont sont victimes les petits pêcheur·euses.**

Vote : CONTRE

FONDS EUROPÉENS : BILAN ET PERSPECTIVES

Alors que l'UE s'apprête à préparer son budget pour la période 2028-2034, le contexte inédit dans lequel ont lieu les négociations pourrait pousser l'Europe à **re-centraliser** la gestion des enveloppes dont les régions ont aujourd'hui la charge. **La Bretagne pourrait ainsi perdre la main sur les fonds attribués à l'agriculture, à la pêche et à la cohésion**, alors même que ces enjeux sont clés sur notre territoire.

Le combat pour la régionalisation de ces fonds, que nous défendons fermement, ne doit pas pour autant occulter nos faiblesses politiques en Bretagne. C'est pourtant ce que fait l'exécutif régional dans ses positions sur l'avenir des ces fonds européens, qui nous ont été soumises au vote en session. Claire Desmares a déploré le **manque de clarté** de la Région Bretagne, tant dans ses positions que dans ses objectifs, en matière de politiques agricole et halieutique.



L'enjeu de la préservation de la biodiversité dans ces secteurs d'activité est primordiale et pourtant sous-traitée par la Région Bretagne.
Dans sa position pour l'avenir de la politique commune de la pêche, au sujet des "aires marines protégées", **la position régionale en matière de protection est même moins ambitieuse que la position européenne.**

Pour masquer ses lacunes, l'exécutif multiplie les approximations :

- ✗ Il avance par exemple que la part des stocks en bon état dans les pêcheries bretonnes serait en augmentation, mais ne s'appuie sur aucun chiffre pour étayer son propos.
- ✗ De même, s'il promeut la "souveraineté alimentaire", il n'en précise pas la définition. « *Votre souveraineté alimentaire, a-t-elle comme indicateur la balance commerciale ou est-elle comprise comme un droit à une alimentation saine pour toutes et tous ?* » s'interroge Claire Desmares.
- ✗ Et alors que l'exécutif se targue d'un prochain déploiement d'engins de pêche éco-conçus, moins énergivores, plus sélectifs et à faible impact sur les fonds marins sans en préciser les contours… **la destruction causée par les chaluts bretons est, elle, passée sous silence**.

Question orale :

« SOUTIEN RÉGIONAL À UNE AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE POUR LA POPULATION PALESTINIENNE »

En date du 11 juin 2025, l'opération militaire israélienne dirigée contre le peuple palestinien a entraîné la mort de 54 600 Palestinien·es, dont plus de 15 600 enfants. Cette **riposte sanglante, acharnée, génocidaire** plonge tout un peuple dans la misère la plus totale.

Au-delà des vies perdues, ce sont des milliers de blessé·es, d'orphelin·es et de traumatisé·es qui peinent à survivre dans des conditions inhumaines, frappées par la famine, le manque d'eau potable et l'effondrement du système de santé. Le **blocage de l'aide humanitaire à Gaza** opéré par le gouvernement israélien étouffe et isole chaque jour un peu plus la population palestinienne.

Face à l'urgence d'agir, **plusieurs régions de France se sont engagées à verser une aide exceptionnelle à certaines ONG**. Dans ce contexte, Claires Desmares a demandé quelles mesures l'exécutif breton entendait prendre pour soutenir les actions humanitaires à destination de Gaza. La majorité régionale a répondu que les fonds de solidarité internationale se limitaient à des actions de long-terme. **Pas question, donc, de débloquer une aide humanitaire d'urgence** : l'action de la Région Bretagne se limitera au champ diplomatique.

Vote : ABSTENTION

STRATÉGIE SUR LES DONNÉES ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

A l'occasion de la présentation du plan régional concernant la stratégie sur les données et l'Intelligence Artificielle (IA), Claire Desmares est intervenue pour **alerter sur les dérives liées à l'usage de cette technologie**.

L'IA menace déjà des emplois, y compris au sein de notre institution. C'est, par exemple, aux dépens des métiers de la création que la Région Bretagne a réalisé une campagne de communication intégrant des images d'IA. Bientôt, cette technologie se substituera aux humains, jusqu'à étudier nos dossiers et appels à projets - une tentation d'autant plus grande dans ce contexte budgétaire.

La révolution s'annonce plus brutale et massive encore que celle de l'industrialisation du secteur secondaire. Dès lors, **nous devons nous fixer des gardes fou, à commencer par un moratoire**. Face à ce sujet majeur, si le plan proposé par l'exécutif est une bonne initiative, il ne suffit pas. C'est d'un débat dont nous avons besoin pour imaginer un cadre strict d'utilisation de l'IA.

« Notre quotidien ressemble chaque jour un peu plus à de la science fiction, à nous d'agir et de ne pas subir. A nous de déterminer qui de l'Homme ou de la machine garde le pouvoir de décider de notre avenir. » **Claire Desmares**

EN BREF



BUDGET 2022 ANNULÉ PAR LA JUSTICE

Comme nous avions alerté à ce sujet dès le premier jour, **le tribunal administratif a annulé le budget 2022** en raison du mode de scrutin. Celui-ci avait été choisi par l'exécutif pour cacher l'origine des quelques voix manquantes à la majorité. « *Le temps a fait son œuvre, ce budget mal voté a été malgré tout exécuté et il ne s'agit plus désormais que de régulariser l'existant.* » s'est exprimée Claire Desmares.



GARE À LA MÉTHA !

Derrière les promesses d'énergie verte promises par la méthanisation, se cachent des enjeux et des risques qui doivent être finement analysés. Alors que le plan énergétique breton doit être actualisé, **nous avons organisé une table-ronde** à Montfort-sur-Meu (35) pour y voir plus clair. Merci aux intervenant·es et aux participant·es pour les précieux débats qui ont eu lieu et qui nourriront nos travaux à venir.

Inscrivez-vous à notre lettre d'infos, le Service Après Vote, et recevez-la par mail.

Vous pouvez assister aux sessions plénières du conseil régional de Bretagne : la prochaine session aura lieu les 15, 16 et 17 octobre 2025.
Si vous souhaitez vous inscrire et venir à notre rencontre, contactez-nous à l'adresse elu-lesecologistesdebretagne@avenir.bzh.

Retouvez-nous sur les réseaux sociaux :

Kenavo X, demat Bluesky. Venez nous y suivre !

Collaboratrice :
Alizé Despeaux
alize.despeaux@bretagne.bzh